GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

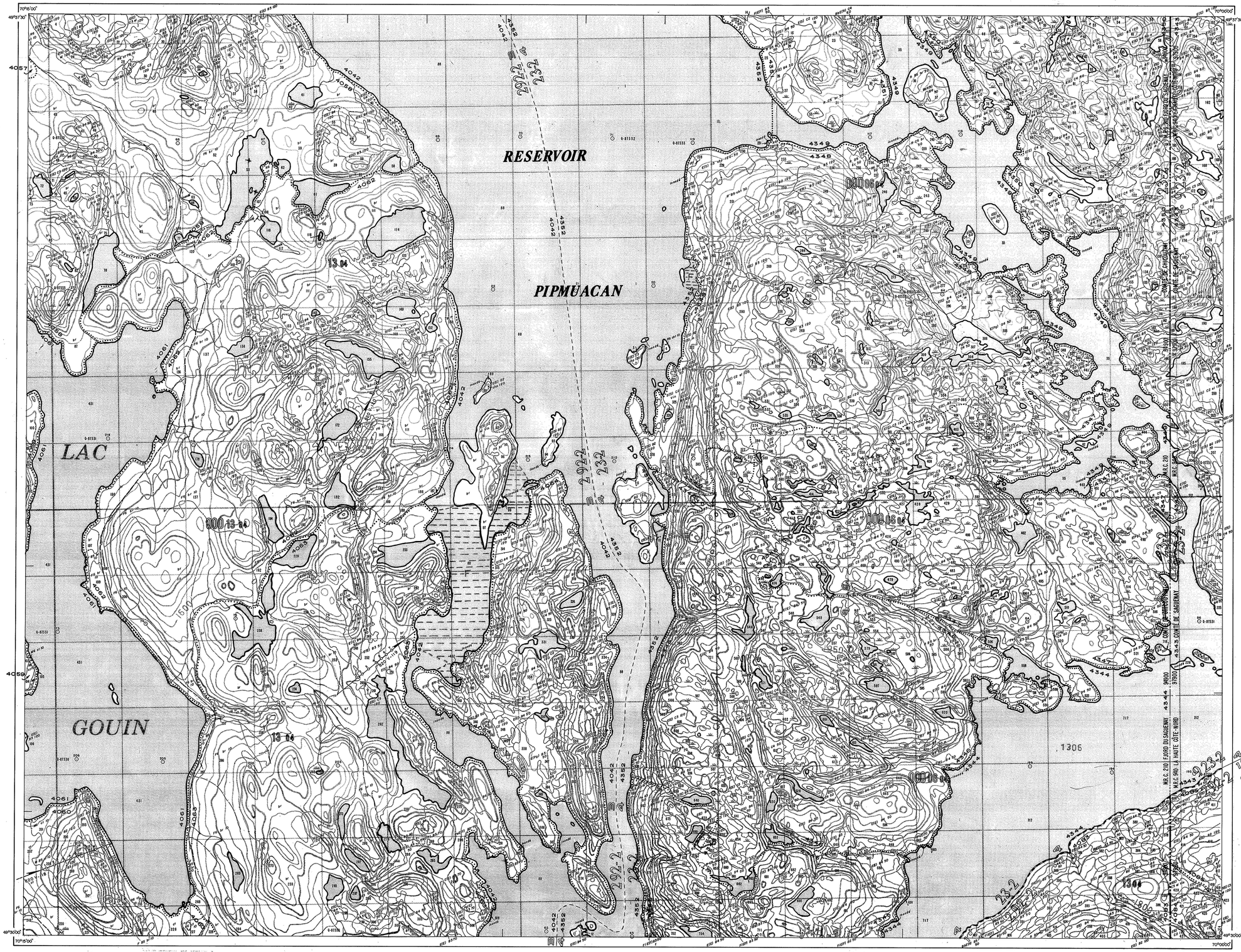

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Brûlage dirigé (dégagé ou à plat)
Plantation à racines nues
Plantation de boutures
Plantation de boutures
Ensemencement
Entente commerciale
Récolte dans les balives baliées (décrire libres)

N.B. Des interventions s'ajoutent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — pin rouge	R (PR)
— — pin blanc	R (PB)
— — mélèze	R (LA)
— — pruche	R (PR)
— — cèdre	R (CE)
— — (plantation)	R p
Pessière	E
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	E (E)
— — sapin (cèdre)	E (S)
— — mélèze	E (LA)
— — pin blanc	E (PB)
— — pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — pin rouge	E (PR)
— — pin gris	E (PG)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	E (E)
— — (plantation d'épinette blanche)	E(S) p
— — (plantation d'épinette de Norvège)	E(N) p
— — (plantation d'épinette noire)	E(E) p
— — (plantation d'épinette rouge)	E(R) p
Sapinière	S
— — (épinette noire et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse)	S (E)
— — sapin (cèdre)	S (S)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — épinette noire et/ou pin rouge	S (E)
— — pin rouge	S (PR)
— — pin blanc	S (PB)
— — pruche	S (PR)
— — mélèze	S (LA)
— — (plantation de sapin baumier)	S p
Pinède à pin blanc	Pb
— — — — avec pin rouge	Pb (PR)
— — — — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	Pb (E)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — — avec mélèze	Pb (LA)
— — — — avec pin gris	Pb (PG)
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pb (PB)
— — — — avec pruche	Pb (PR)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — — (plantation)	Pb p
Pinède à pin gris	Pg
— — — — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (E)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — — avec mélèze	Pg (LA)
— — — — avec pin rouge	Pg (PR)
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg (PB)
— — — — avec pruche	Pg (PR)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — — (plantation)	Pg p
Pinède à pin rouge	Pr
— — — — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (E)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — — avec mélèze	Pr (LA)
— — — — avec pin blanc	Pr (PB)
— — — — avec pruche	Pr (PR)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — — (plantation)	Pr p
Pinède à pin gris	Pg
— — — — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (E)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — — avec mélèze	Pg (LA)
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg (PB)
— — — — avec pruche	Pg (PR)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — — (plantation)	Pg p
Cèdrière	C
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	C (E)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — mélèze	C (LA)
— — pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — pin rouge	C (PR)
— — pin gris	C (PG)
— — sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	Th(O) p
Pruchière	Pr
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (E)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — mélèze	Pr (LA)
— — pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)
— — pin rouge	Pr (PR)
— — pin gris	Pr (PG)
— — sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — (plantation)	Pr(L) p
MÉLÈZIN	Ml
— — (épinette noire occupant plus de 75% de la portie résineuse)	Ml (E)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	Ml (E)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	Ml (E)
— — pin rouge	Ml (PR)
— — pin gris	Ml (PG)
— — pruche	Ml (PR)
— — (plantation d'épinette blanche)	Ml(S) p
— — (plantation de mélèze européen)	Ml(E) p
— — (plantation de mélèze japonais)	Ml(J) p
— — (plantation de mélèze hybride)	Ml(L) p

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance 1(%)	Tendance 2(%)
Feuillu d'essences tolérantes	F	
— — — — avec pin blanc	F (PB)	F (PB)
— — — — avec pin rouge	F (PR)	F (PR)
— — — — avec résineux	F (R)	F (R)
— — — — avec sapin	F (S)	F (S)
Défoliéto à bouleau blanc et/ou rouge	BB (F)	BB (R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)
— — — — avec pin blanc	BB (PB)	BB(PB)
— — — — avec pin rouge	BB (PR)	BB(PR)
— — — — avec résineux	BB (R)	BB (R)
Défoliéto à bouleau jaune avec résineux	BJ (R)	BJ (R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F (PB)	F (PB)
— — — — avec pin rouge	F (PR)	F (PR)
Peuplement avec sapin	Pa (S)	Pa (S)
— — — avec pin gris	Pa (PG)	Pa (PG)
— — — avec pin blanc	Pa (PB)	Pa (PB)
— — — avec pin rouge	Pa (PR)	Pa (PR)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pa (E)	Pa (E)
— — — avec résineux	Pa (R)	Pa (R)
Cèdrière avec résineux	C (R)	C (R)
Cèdrière résineuse	M (R)	M (R)
Mélèzin avec feuillus tolérants	M (F)	M (F)
— — sur station humide	M (F)	M (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences tolérantes	F
— — d'essences tolérantes	F
— — sur station humide	F
— — (plantation)	Fp
Défoliéto à bouleau blanc et/ou bouleau gris	BP
— — — — bouleau jaune	BJ(P)
Peupleraie	Pe
Peupleraie rouge	Ep
Érablière	E
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris	E1 (B)
— — à bouleau jaune	E1 (BJ)
— — à peuplier	E1 Pe
— — à feuillus d'essences tolérantes	E1 F
— — à feuillus d'essences tolérantes	E1 F
Plantation d'érable à sucre	E1S p
— — de bouleau jaune	BJ(L) p
— — de peuplier	PE(L) p
— — de pin rouge	Pr p
— — de mélèze d'amérique	Pl p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Dunes

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terres agricoles
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle sur dunes
Coupe partielle par bandes
Coupe partielle plus épaisseurs légères
Chablis partiel
Chablis total
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche vivantes: 10-50 % ; 51-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Système sélectif
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30 "	30-80 "
80-40 "	40-80 "
80-50 "	50-80 "
80-60 "	60-80 "
80-70 "	70-80 "

FORÊT INÉQUIENNE

Peuplement dominant de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 10 cm.
Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 10 cm.
Peuplement dominant de feuillus tolérants, majorité des tiges plus de 10 cm.
Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 10 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m-7m)	2 (7m-12m)	3 (12m-17m)	4 (17m-22m)	5 (22m-27m)	6 (27m-32m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 60 %	*
Forte	61 à 80 %	**
Abrupte	81 % et plus	***

Les classes de pente entourées de parenthèses (*) sont indiquées dans les feuillets publiques seulement.
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les feuillets publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 60 (3) ep 50 H 6
- S — définition
- 60 — classe de pente
- (3) — classe d'âge
- ep — mode de l'origine
- 50 — densité
- H — classe de hauteur
- 6 — classe de densité
- ep — sous group. d'essences
- — groupement d'essences

R C5 H 6 S 1
- R — classe de pente
- C5 — classe d'âge
- H — mode de l'origine
- 6 — classe de hauteur
- S — classe de densité
- 1 — type de couvert

BUR. DYNG. FOR.: GROUPE DRYADE LTÉE
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR:
SIGNATURE:
BUR. DYNG. FOR.:
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR:
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 2
Unité de gestion 23
Unité d'aménagement 2
Unité de sondage 4*
Mode de tenure ou de gestion 000
Bloc d'aménagement 06
Concessionnaire ou autres 04
Bassin hydrographique 34003
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 94900*
Division de recensement 4
Municipalité 3
Codastre
Parcelle 4352*
Région écologique 11a
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 210 FJORD DU SAGUENAY*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Compt. for.: 9531- 5018- 5036- 6002

À jour : avril 1993

Carte forestière

Photographie aérienne: 1987
Année de publication: 1988
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/5/87
Déclinaison magnétique: 22° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-E-15	22-E-16	22-F-13	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-E-10	22-E-9	22-F-12	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-E-7	22-E-8	22-F-5	

22 E/9 S.E.